

Résidence CATALINA - ST FLORENT

Conditions Générales de Vente

1 - Champ d'application des conditions de vente

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent en totalité aux réservations effectuées à la Résidence Catalina, sauf précision contraire spécifiquement mentionnée. Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour. La saisie des informations bancaires requises, ainsi que l'acceptation des présentes conditions générales et de la confirmation de réservation, constitue une signature électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite.

Le présent contrat est soumis selon l'établissement concerné au statut des résidences avec services ou résidences de tourisme. Le présent contrat est conclu à titre de résidence provisoire. Les locaux ne pourront être utilisés à titre d'habitation principale ou même secondaire. Le résident ne pourra y pratiquer aucune activité commerciale, artisanale ou professionnelle.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

2 - Conditions de réservation

2.1 Prix et règlement

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que n'est pas comprise dans le prix ; la taxe de séjour qui sera à régler sur place. (Plafonnée à 3.85 euros)

Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total du séjour et des frais de réservation.

Pour tout retard non signalé, la location devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et l'acompte ou le solde restera acquis à la direction de la résidence. Il convient au client de prendre connaissance de la réglementation tarifaire appliqué lors de la réservation.

Le client ayant effectué une réservation, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates de son séjour. La durée du séjour correspondra à celle spécifiées lors de la réservation.

En vertu de l'article L. 112-1 du Code de la consommation, le client est informé que les règlements par chèque ne sont pas acceptés. Un numéro de carte bancaire (pré-autorisation ou empreinte, ou débit selon le type de tarif réservé) sera demandé lors de la réservation à des fins de confirmation. Le solde du séjour étant obligatoire avant l'arrivée du client sur place.

2.2 Charges et ménage

Les charges de ménage sont comprises dans le tarif.

Sur place et sur demande le client bénéficie d'un service complémentaire de ménage (tarif, réservation et règlement consultable auprès du personnel).

Résidence CATALINA - ST FLORENT

2.3 Réserveation

La réservation n'est valide qu'à la réception d'une confirmation écrite de la Résidence Catalina, qui sera établie selon les disponibilités d'hébergement pour le type de logement et la période requise, et le bon déroulement du processus de (pré)paiement du séjour (acompte ou règlement intégral du prix à la réservation). La réservation sera alors ferme dès réception de l'acompte.

Le client devra verser à la Résidence CATALINA le solde de la prestation convenue et restant dû, 30 jours avant le début du séjour.

Pour des réservations à moins de 30 jours avant la date d'arrivée la réservation devient ferme au versement total du montant du séjour.

Le client qui n'a pas versé le solde à la date est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau proposée à la vente.

Le contrat est établi pour une capacité d'hébergement maximum. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires, le contrat étant alors réputé rompu du fait du client. Dans ce cas le prix de location reste acquis.

2.4 Modification de réservation et interruption de séjour

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf si le motif d'interruption est couvert par l'assurance annulation optionnelle souscrite à la réservation dont bénéficie le client.

2.5 Informations

La résidence CATALINA prendra contact avec son client avant son arrivée et lui transmettra un courriel récapitulatif. Le client devra préciser son heure d'arrivée.

A savoir que les hôtes se rendent disponible sur place de 8h30 à 18h. En dehors de ces plages horaires, un courriel ainsi qu'un numéro de téléphone est mis à disposition des clients en cas d'urgence.

Sauf avis contraire, le client doit se présenter le jour mentionné sur le contrat, aux horaires d'ouverture de l'accueil de la résidence CATALINA (variable selon la période de l'année). En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement la résidence CATALINA (dont les coordonnées téléphoniques figurent sur le contrat).

Les prestations non consommées au titre de ce retard ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Le départ s'effectue le jour indiqué entre 08h00 et 09h00.

2.6 Annulation

Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente sera annulée. Pour toute annulation du fait du client, les sommes remboursées seront les suivantes. Le montant de cette indemnisation sera fonction du délai auquel cette annulation interviendra avant la date de début du séjour annulé :

- Annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : pas de remboursement, l'acompte reste acquis soit 30% du montant du séjour

Résidence CATALINA - ST FLORENT

- Annulation entre le 30ème et le 8ème jour avant le début du séjour remboursement de 50% du montant du séjour
- Annulation moins de 8 jours à l'avance : remboursement de 10% du montant du séjour en cas de non-présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement

Pour toute annulation du fait de la résidence CATALINA sauf imposée par des circonstances de force majeure, le client recevra la totalité des sommes versées.

2.7 Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation). Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès de la Résidence, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation et sera soumis aux conditions tarifaires imputant à la période de réservation choisie.

2.8 Responsabilité

La responsabilité de la Résidence Catalina ne pourra être engagée en cas de vol ou de dégradation d'effets personnels, dans les appartements, y compris dans les coffres individuels, les locaux communs, les parkings et toutes autres dépendances ou annexes de la résidence : le présent contrat d'hébergement étant soumis au statut des résidences avec services ou de tourisme, les dispositions des articles 1952 et suivants du code civil, relatives aux hôteliers, ne sont pas applicables.

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie, par ses assurances personnelles, d'une assurance responsabilité civile dite "villégiature". A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une.

3 - Déroulement du séjour

3.1 Arrivées et Départs

La remise des clés s'effectue à partir de 17 heures le jour de l'arrivée. Les clés devront être rendues avant 9 heures le jour du départ. Nous vous engageons à vérifier ces informations auprès de notre équipe avant votre arrivée.

Tout retour de clé ou libération de l'emplacement après 10h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation de séjour doit être formulée 48 heures au moins avant la date de départ prévue.

3.2 Caution

La Résidence Catalina se réserve le droit d'effectuer une pré-autorisation d'un montant de 500 euros à l'arrivée du client et ce à des fins de caution. Cette dernière sera annulée si l'état des lieux de sortie se passe bien.

Il est convenu qu'un inventaire des lieux loués sera effectué au début et à la fin du séjour. Toute perte ou tout dégât donnera lieu à une indemnisation. La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour ainsi que le nettoyage si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté.

3.3 Animaux

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés à la Résidence Catalina.

Résidence CATALINA - SAS au capital : 1000.00€ - Adresse : Chemin de Ste-Catherine, 20217, Saint-Florent –
Tél : 06 28 13 66 37 - Mail : contact@residence-catalina.com
N° siret : 45083196100013 – N° tva intracom : FR63450831961 -

Résidence CATALINA - ST FLORENT

3.4 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, déposé à la préfecture, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

Le logement étant mis à disposition dans un bon état d'entretien, le client s'engage en contrepartie à user des lieux réservés et de leurs éléments d'équipements raisonnablement. Il devra restituer le logement dans l'état où il en a pris possession au moment de son entrée dans les lieux.

Un inventaire est mis à disposition du client dans chaque appartement. Le client devra en vérifier l'exactitude et la qualité dès son arrivée et signaler à la réception toute anomalie, objet manquant ou dégradé, le cas échéant le lendemain de son arrivée.

Le règlement intérieur de la résidence, affiché sur place dès l'arrivée et consultable à tout moment durant toute la durée du séjour, étant opposable aux clients, devra être respecté par chacun d'eux. Son non-respect est une cause de rupture anticipée du Contrat ; la résidence se réservant le droit de faire libérer le logement en cas de manquement sérieux à l'une de ses conditions.

En cours de réservation, le client est avisé que le personnel de la résidence a la possibilité en cas de besoin, de pénétrer à tout moment dans le logement pour en assurer l'entretien, mais aussi plus généralement pour des raisons graves de sécurité. En aucun cas le client ne devra changer le système d'accès au logement.

Lors du départ du client, l'inventaire et l'état de propreté du logement feront l'objet d'un contrôle par le personnel de la résidence. Tout manque à l'inventaire, dommage ou dégradation, causé dans le logement du fait du client, lui sera facturé.

4 – Responsabilité et réclamations

Toute réclamation concernant les locations, l'état descriptif ou l'état des lieux ne pourra être soumise au-delà du 3^e jour d'occupation. Etant ici rappelé qu'au regard du Code du Tourisme *le client ne pourra faire part de toute non-conformité qu'il viendrait à constater que lors de l'exécution du séjour et non à son retour.*

La responsabilité de la structure d'hébergement touristique ne pourra être engagée si elle est en mesure d'apporter la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

5 - Données personnelles

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition des données nominatives le concernant collectées à l'occasion de la commande passée auprès de la structure d'hébergement touristique.

6- Preuve des commandes électroniques

Il est expressément convenu entre les parties que conformément aux dispositions des articles 1316 et suivants du code civil, les informations enregistrées par les systèmes d'information de la résidence CATALINA font foi entre les parties. Les éléments comme la réception ou l'émission des données échangées entre les parties, tels que figurant sur les systèmes d'information de la résidence CATALINA prévaudront sauf preuve contraire écrite apportée par le client. La portée de la preuve des informations délivrées par les systèmes d'information de la résidence CATALINA sera identique à celle d'un écrit sur support papier.

Résidence CATALINA - ST FLORENT

Conformément aux dispositions de l'article L 134-2 du Code de la consommation, résidence CATALINA archivera les commandes électroniques d'un montant supérieur ou égal à 120 € pendant une durée de 10 ans à compter de la date de la livraison. Le client concerné pourra demander à avoir accès aux documents ainsi archivés en procédant conformément aux dispositions de l'article 16 ci-dessus.

7 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et notamment aux dispositions du Code du tourisme et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Bastia.

Les documents et informations échangées entre le client et la structure d'hébergement touristique sont libellés en français.

Résidence CATALINA - SAS au capital : 1000.00€,

Adresse
Chemin de Ste-Catherine
20217, Saint-Florent

Tél : 06 28 13 66 37
Mail : contact@residence-catalina.com

N° siret : 45083196100013 – N° tva intracom : FR63450831961 -